

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Une dépêche adressée de Londres, le 1^{er} février, au journal autrichien la *Nouvelle Presse libre*, dit ceci :

« Les Grecs résidant en Angleterre ont formé un comité ayant pour but d'agir en faveur de l'établissement de la république en Grèce si le gouvernement du roi Georges cède aux exigences de la Porte. »

D'un autre côté, on mande de Belgrade, sous la même date, à la *Presse de Vienne* :

« Le *Vidowdan*, journal semi-officiel, déclare que si la Porte fait la guerre à la Grèce, celle-ci ne sera pas isolée. »

De Constantinople, on écrit sous la date du 27 janvier :

« Vous savez que si la réponse de la Grèce est négative, la Conférence se réunira de nouveau pour délibérer sur l'attitude que les puissances avaient à prendre ultérieurement vis-à-vis du gouvernement du roi Georges. Je crois pouvoir vous dire que dans le cas où l'Europe s'en tiendrait au principe de non-intervention, la Turquie déclarerait immédiatement la guerre à la Grèce afin de prévenir les éventualités qui pourraient naître de la prolongation d'une situation anormale et dangereuse entre les deux pays. C'est avec une grande répugnance que les Turcs en viendraient à cette extrémité, mais ils craignent que les Grecs ne mettent à profit la liberté d'action qui leur serait laissée pour susciter à la Porte des embarras dans les provinces limitrophes. Telle est, du moins, dans ce moment, la résolution à laquelle sem-

blent s'être arrêtés les ministres du sultan. La Turquie est prête à agir par terre et par mer contre le petit royaume, et le seul moyen de résoudre un moment plus tôt la difficulté hellénique, c'est de laisser faire les Turcs. Le secret des résistances de la Grèce pourrait bien être dans cette conviction morale, que l'on a à Athènes, que jamais les puissances ne laisseront écraser les Hellènes par la Turquie. »

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, citée par la *Correspondance du Nord-Est*, publie cette dépêche :

« Athènes, 3 février. — Une émotion extraordinaire règne dans la ville. Des placards, apposés sur les murs du château royal, demandent la guerre ou l'abdication. »

On lit dans le *Times*, de Londres, le télégramme suivant :

« Athènes, 5 février. — Après l'échec éprouvé par M. Zaimis dans la formation de son cabinet, le roi a appelé M. Valoritis, qui était ministre des finances dans le cabinet Bulgare. Mais M. Valoritis n'a pas eu plus de succès, et, en conséquence de la crise ministérielle, les représentants des puissances étrangères ont accordé un nouveau délai de huit jours pour la réponse de la Grèce au protocole de la conférence. »

L'*Indépendance belge* publie, de son côté, la dépêche suivante :

« Berlin, vendredi, 5 février. — Suivant des nouvelles d'Athènes, on prévoit un ministère intérimaire qui, après avoir accepté la déclaration de la conférence, se retirerait probablement. »

La *Gazette de Spener* proteste contre certaines altérations du trop fameux discours prononcé par M. de Bismark dans la question de la mise sous séquestre des biens de l'ancien roi de Hanovre et de l'électeur de Hesse. On regrettera d'apprendre que les altérations signalées par cette feuille n'ont trait ni à la théorie du chancelier allemand sur l'espionnage, ni à ses considérations sur les inconvénients de toucher à la poix.

La *Gazette* nie que M. de Bismark ait accusé l'Empereur Napoléon III de « spéculer sur les divisions de l'Allemagne. »

Prenons acte de ce démenti.

La même feuille s'étonne et s'indigne de ce que le roi Georges de Hanovre ait fait venir récemment des fonds d'Angleterre. Mais puisque la Prusse l'a détrôné et déposé, de quoi le royal exilé devrait-il vivre ?

A propos de Prusse et de Hanovre, on assure à la *Correspondance du Nord-Est* que dans plusieurs districts des nouvelles conquêtes prussiennes la gendarmerie aurait été invitée à assister au prêche, afin de s'assurer que les prières pour le roi de Prusse sont régulièrement dites.

Cette intervention des gendarmes entre Dieu et les fidèles est pleine d'humour.

La *Gazette de la Croix* est fort inquiète. Elle a appris que les jours de M. de Bismark sont menacés. Par qui ? Par un étudiant hanovrien qui aurait été désigné nominativement comme étant chargé d'attenter à la vie du chancelier. La dénonciation du projet d'attentat aurait été

faite au gouvernement prussien par un des grands gouvernements amis de la Prusse.

Si le fait d'un complot tramé contre M. de Bismark est vrai, il est assurément déplorable, et l'on doit se féliciter de ce qu'une puissance étrangère ait eu meilleure vue que la police prussienne qui, — cela soit dit en passant, — doit se trouver bien mortifiée. Mais il est permis d'espérer que la *Gazette de la Croix* a exagéré le péril par excès de sollicitude.

Le télégraphe apporte la nouvelle de la démission du cabinet roumain tout entier ; mais, en même temps, il annonce la fin de cette courte crise ministérielle.

Les causes qui ont motivé la détermination de retraite des ministres du prince Charles sont assez obscures. L'incident à la suite duquel le cabinet s'est démis, aurait été, paraît-il, l'adoption par la Chambre des députés d'une motion de regrets, proposée par M. Bratiano, à l'occasion du rappel de la mission militaire française.

Deux télégrammes successifs nous apprennent que le prince de Roumanie est intervenu ; qu'il a invité le cabinet démissionnaire à faire appel à la Chambre ; que la Chambre, interpellée par le chef du cabinet, a répondu à la presque unanimité par un vote de confiance ; que le cabinet enfin a retiré sa démission.

Il sera intéressant de voir le jour se faire sur cet épisode.

Plusieurs journaux publient un manifeste que la reine Isabelle aurait adressé récemment aux Espagnols. La fille de Ferdinand VII se proclame, dans ce document, le symbole

FÉRIER. 25

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Zumalacarreguy est un homme dans la force de l'âge car il peut avoir quarante-cinq ans. Sa taille est moyenne, mais la largeur de ses épaules, l'épaisseur de son cou et son dos un peu voûté le font paraître plus petit qu'il n'est réellement. Le profil de son visage a quelque chose d'antique. La partie inférieure ressemble assez à celle de la figure de Napoléon, et l'ensemble de ses traits rappelle le portrait d'Annibal sur les bas-reliefs antiques. Ses cheveux sont bruns sans être noirs, ses moustaches, comme je crois vous l'avoir dit, joignent ses favoris. C'est une chose qui me frappa quand je parus la première fois en sa présence. Il a les yeux gris noir, d'une grande vivacité et surmontés d'épais sourcils. Son regard est rapide, mais il est rare qu'il ne laisse pas en même temps percer une expression de tristesse pensive. Lorsqu'il est en face d'un bataillon, son œil d'aigle semble en traverser instantanément toute la profondeur, pour faire, avec une promptitude incroyable, les remarques les plus judicieuses.

Sa conversation est celle d'un homme qui n'a pas de temps à perdre en paroles vaines et inutiles. Ainsi ses questions sont brusques, sévères ; ses réponses brèves, nettes, catégoriques. Ses manières sont tristes, mais cette tristesse paraît être produite par les dangers sans nombre qu'il a courus dans sa carrière et par le sentiment de l'énorme responsabilité qui pèse sur lui.

Son caractère a beaucoup changé, dit-on, depuis qu'il commande en chef l'armée de Don Carlos, et cela n'a rien de surprenant. Toujours, il avait été sérieux, mais il ne s'abandonnait pas, comme aujourd'hui, à des accès soudains d'une colère redoutable.

Son excessive sévérité est maintenant un des traits dominants de son caractère. Cependant, je vous conterai de lui des faits qui prouvent la bonté de son noble cœur. Au reste, mon paladin, lorsque vous aurez eu le bonheur de pratiquer pendant quelque temps avec nous la jolie petite guerre civile à laquelle vous êtes venu vous atteler, vous verrez que l'on finit par se culotter (comme dit le troupière français), à toutes les émotions. On assiste de sang-froid à d'horribles scènes de massacres, à la mort de partisans dévoués ; on se fait l'idée de représailles nécessaires sur des hommes fort innocents des événements politiques qui leur ont mis les armes à la main.

Pour en revenir à Zumalacarreguy, vous comprenez

que tout ce qu'il a vu depuis qu'il commande en Navarre, la responsabilité qui pèse sur lui, ses efforts inutiles pour empêcher l'égoïsme des prisonniers, les privations qu'il endure et qu'il ne peut épargner à ses soldats, aux compagnons de sa gloire et de ses périls, sont bien faits pour altérer le caractère le plus fortement trempé.

Un de mes amis, attaché à son état-major particulier, me racontait qu'il l'a vu parfois sourire, lorsque, par un mouvement assez naturel, les officiers qui l'entourent paraissent émus à la vue des nombreuses victimes de cette guerre. Il examine alors la contenance, l'attitude de ceux d'entre eux qui semblent aimer le moins la musique produite par le sifflement des balles. Zumalacarreguy n'a jamais eu peur, et, malgré la prudence que nécessite sa position, il est bien souvent le premier au feu, s'exposant comme le plus intrépide des volontaires.

Il porte habituellement une *zamara* ou veste de peau de mouton noir qui fait paraître ses épaules encore plus voûtées qu'elles ne le sont en réalité. Il monte un cheval blanc bien connu des troupes et des christinos. Il est rare qu'il ne charge pas en tête de la cavalerie. Souvent aussi, il se jette au plus fort du combat pour rallier ou sauver des tirailleurs trop exposés. Je vous disais que son cheval est bien connu de l'ennemi, il

est à tel point, qu'en moins de trois mois tous les officiers de son état-major qui avaient des chevaux blancs furent démontés par l'ennemi. Seul, le sien a, jusqu'ici, échappé aux balles des christinos.

Vous le verrez probablement avant peu, mon camarade, marchant, soit à pied, soit à cheval, à la tête de nos colonnes et suivi de son état-major composé d'une quarantaine d'officiers. Cet homme extraordinaire, avec ses traits graves, austères, imposants, avec son habillement espagnol, son béret, qui de loin semble un turban rouge, vous donnera plutôt alors l'idée d'un chef de bandes d'Orient, que celle d'un général européen. On dirait Scanderberg à la tête d'une armée d'Albanais.

Quant à moi, mon brave camarade, Zumalacarreguy m'apparaît toujours comme le héros des siècles antiques. Par son caractère, par son costume, par ses manières, il semble appartenir à ces époques si loin de vous, où les vertus et les vices marquaient les hommes de cette empreinte profonde dont la trace s'est perdue de nos jours. Tout chez Zumalacarreguy indique un homme formé pour les grandes et difficiles entreprises. S'il eût vécu du temps des croisades, il eût eu sa place dans l'histoire des héroïques combats de la Terre-Sainte.

Zumalacarreguy a toujours eu la réputation d'un homme d'une bravoure hors ligne ; mais ce qui prouve

national des droits et des libertés de l'Espagne. Nous publierons ce manifeste dans notre prochain numéro.

L'enseignement de la gymnastique dans les lycées et collèges.

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, le décret suivant, en date du 3 février :

TITRE PREMIER

Des lycées et collèges.

Art. 1^{er}. La gymnastique fait partie de l'enseignement donné dans les lycées impériaux et les collèges communaux. Elle y est enseignée conformément au programme n° 2 ci-annexé, dans la mesure indiquée pour chaque élève par le médecin de l'établissement.

Notre ministre de l'instruction publique détermine le nombre d'heures qui doivent être assignées par semaine à cet enseignement ; les leçons de gymnastique ne sont pas prises sur le temps des récréations.

Art. 2. Un maître de gymnastique est attaché à chaque lycée ou collège. Il est nommé par le ministre.

Art. 3. Les appareils de gymnastique nécessaires aux exercices qui en comportent l'emploi, conformément au programme, seront construits ou installés dans tous les lycées. Il en sera de même pour les collèges communaux dans la mesure des crédits votés à cet effet par le conseil municipal.

TITRE II.

Des écoles primaires communales.

Art. 4. Les conseils municipaux délibéreront, dans leur session de mai 1869, sur les moyens à prendre pour organiser les exercices gymnastiques appropriés aux besoins des écoles primaires communales.

Art. 5. L'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires communales comprend nécessairement ceux des mouvements et exercices indiqués au programme n° 1 ci-annexé, qui ne comportent l'emploi d'aucun appareil.

Dans les écoles où les appareils et agrès indispensables ont pu être installés au moyen d'une allocation accordée par le conseil municipal, le département ou l'Etat, ou à l'aide de souscriptions particulières, cet enseignement comprend en tout ou en partie les exercices qui comportent, conformément audit programme, l'emploi d'appareils et d'agres.

Les exercices gymnastiques sont dirigés par l'instituteur ou par un maître spécial. Ils sont suivis par tous les élèves qui n'en ont pas été dispensés par le maire sur le certificat d'un médecin.

Art. 6. Des secours pourront être accordés sur les fonds de l'Etat aux communes qui feront établir des appareils de gymnastique pour leurs écoles.

Art. 7. Sur la proposition de l'inspecteur

d'académie, le conseil départemental fixe le nombre des leçons à donner par semaine aux élèves des écoles primaires, ainsi que les jours et heures de ces leçons.

TITRE III.

Des écoles normales primaires.

Art. 8. L'enseignement de la gymnastique est obligatoire dans les écoles normales primaires et dans les écoles primaires qui leur sont annexées. Cet enseignement est donné conformément au programme n° 3 ci-annexé pour les écoles normales, et au programme n° 1 en ce qui concerne les écoles primaires, sauf les dispenses individuellement accordées par le médecin attaché à l'établissement.

Art. 9. Les appareils de gymnastique nécessaires pour la complète exécution du programme n° 3 seront établis dans toutes les écoles normales primaires.

Art. 10. Un maître de gymnastique, nommé par le ministre, est attaché à chaque école normale primaire.

Le maître de gymnastique de l'école normale peut être chargé par le recteur d'enseigner aux instituteurs, réunis à cet effet au chef-lieu de canton, le mode d'exécution du programme à suivre dans les écoles primaires.

TITRE IV.

Dispositions générales.

Art. 11. Une commission de cinq membres, nommée par le ministre de l'instruction publique, est instituée au chef-lieu de canton des académies pour examiner les candidats qui veulent obtenir un *certificat spécial d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique*. Ce certificat est délivré par le ministre sur le rapport de la commission. Un arrêté du ministre détermine les formes et les conditions de l'examen.

Art. 12. La commission d'examen, instituée au chef-lieu de chaque département, en vertu de l'article 46 de la loi du 15 mars 1850, pour juger l'aptitude au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, est autorisée, en ce qui touche les épreuves relatives à la gymnastique, à s'adjoindre, à titre consultatif, pour cette partie spéciale de l'examen, une ou deux personnes ayant fait une étude particulière de cet enseignement.

M. le marquis de Moustier a succombé à la maladie contre laquelle il luttait depuis plusieurs semaines, et dont on avait pu croire un moment que la vigueur de sa constitution parviendrait à triompher.

Il était âgé de cinquante-deux ans seulement.

On peut dire que M. de Moustier est mort sur la brèche, car c'est seulement vaincu par la maladie, et à bout de forces, qu'il s'était décidé à quitter le ministère pour songer au soin de sa santé. Sa laborieuse et brillante

carrière politique a été à peine séparée par quelques jours de ses derniers moments.

Nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici les lignes consacrées par le *Journal officiel* à cette existence toute de dévouement aux intérêts du pays et de la dynastie impériale :

« Successivement ministre de l'Empereur à Berlin, et ambassadeur de Sa Majesté à Vienne et à Constantinople, il avait déployé dans ces trois grandes missions diplomatiques des aptitudes exceptionnelles qui le désignèrent au choix de l'Empereur pour le poste de ministre des affaires étrangères, en septembre 1866. Il paraissait destiné à rendre encore au souverain et au pays de brillants services, quand une maladie de cœur, dont il avait ressenti, il y a quelques années déjà, les premières atteintes, prit tout-à-coup le caractère le plus alarmant.

« Il lutta contre la souffrance avec une rare énergie, mais ses forces finirent par trahir son courage et ne lui permirent plus de conserver le portefeuille des affaires étrangères. L'Empereur lui donnait en même temps un témoignage de sa haute estime en l'appelant au Sénat, et l'intention de Sa Majesté était d'utiliser plus tard les lumières de son ancien ministre en lui confiant de nouveau une grande ambassade.

« M. le marquis de Moustier avait su se concilier, par son mérite comme par son caractère, des sympathies universelles, et la fin prématurée de cet homme d'Etat éminent causera en France et à l'étranger une douloureuse impression. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le carnaval se sera passé joyeusement à Saumur. Les jeunes gens, sous l'heureuse inspiration de MM. Martinet et Desnouses, ont organisé une cavalcade qui a parcouru, dimanche, les rues et les divers quartiers de notre ville, recueillant partout les acclamations de la foule et remplissant leur escarcelle en prenant plaisir. A chaque fenêtre, les jeunes quêteurs étaient reçus avec l'accueil le plus sympathique, et les promeneurs ne pouvaient se refuser aux sollicitations d'un marquis, d'un incroyable, d'un excentrique.

La cavalcade était précédée de la fanfare de l'Ecole, que M. le général Michel avait mise obligeamment à la disposition des organisateurs de la fête. Quelques amateurs avaient apporté leur bonne volonté et leur bon goût pour orner les chars. — Celui de l'Agriculture était bien réussi; celui de la Charité répondait à sa destination, et la déesse qui l'occupait souriait gracieusement à ceux qui versaient à ses pieds le produit de leur quête.

Le char du charlatan était monté par un jeune homme qui n'a pas peu contribué au succès de la journée.

Comme les années précédentes, la musique de Restigné était venue réjouir par ses accords notre cavalcade qui, quoique peu nombreuse, ne manquait pas cependant de répondre au but que s'étaient proposé les organisateurs et les instigateurs de ces réjouissances.

Le soir, tous les héros de la journée se sont réunis de nouveau et ont parcouru la ville aux flambeaux, animant cette promenade par les chants les plus joyeux.

M. Nestor de Bierne, après une longue absence, est revenu au milieu de nous avec ses pensionnaires, et, suivant son habitude, il a voulu nous offrir une des comédies nouvelles. Nous devons lui savoir gré de ses bonnes intentions, de son désir de nous tenir toujours au courant des actualités. Mais la pièce donnée dimanche soir, *Miss Multon*, n'a pas eu le privilège d'égayer beaucoup les spectateurs. Le public n'a rien trouvé de bien recommandable dans cette œuvre de MM. Nus et Belot.

Miss Multon est une femme dépravée qui avait épousé jadis M. de la Tour. Bientôt, les passions égarant son esprit, elle avait délaissé son mari et ses enfants pour suivre une existence des plus désordonnées. Une catastrophe de chemin de fer avait singulièrement favorisé ses projets; sous des débris de wagons on avait trouvé un cadavre, et tout avait fait supposer que c'était celui de M^{me} Fernande de la Tour. Celle-ci avait échappé à la mort et s'était sauvée.

Son mari contracta une nouvelle alliance, et, dix ans après, M^{me} Fernande de la Tour, sous le nom de Miss Multon, revenue à de meilleurs sentiments, et poussée par un reste d'amour maternel, se présenta à son mari pour entrer chez lui comme institutrice et pour élever ses propres enfants. De là des scènes bien peu attrayantes, tout-à-fait invraisemblables entre les deux époux, les enfants et M^{me} Fernande, scènes qui ne pouvaient satisfaire le public. Aussi, dans la salle, aucun entrain, applaudissements rares, et quelques légers murmures qui ne manquent jamais quand une pièce n'est pas agréée.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, et comme moralité, la seconde femme de M. de la Tour a su qu'elle avait à son service la première femme de son mari, et les enfants ont appris que leur institutrice était leur véritable mère. Heureusement le rideau est tombé à cet instant, et le public n'a pas su si les enfants avaient été initiés à l'odyssée de leur mère avec toutes ses péripéties.

M^{me} Grain, qui remplissait le rôle de Fernande ou Miss Multon, s'en est acquittée avec tout le succès que l'on pouvait attendre de l'ingratitude de sa situation.

Les honneurs de la soirée ont été pour M^{me} Hatton, la seconde femme de M. de la Tour. Celui-ci était représenté par M. Barbe.

sa haute intelligence, son esprit d'organisation, c'est ce qu'il a fait avec rien. Parvenir, en quelques mois, à l'aide d'éléments presque nuls, à composer une armée capable de lutter contre des troupes régulières; discipliner des volontaires mal payés, mal armés, à peine vêtus et nourris; leur inspirer une confiance sans bornes, un respect et un attachement à toute épreuve, ce sont là des résultats qui indiquent un homme supérieur.

Vous comprenez, continua le capitaine Gauthier de la Tour, en bourrant son brûle-gueule, que le susdit don Thomas, ou l'oncle, comme l'appellent nos braves volontaires, a dû lutter pour en arriver à ses fins. Pour cela, il lui a fallu, outre le courage du soldat, la fermeté, l'inflexibilité du chef. Il nous en a donné de nombreuses preuves. Un de ses officiers me racontait, qu'après les premiers succès de l'armée royale, le curé Mérimo, chef de guérilla à cheval qui opère dans les Castilles, fatigué d'être traqué nuit et jour, voulut faire sa jonction avec les bataillons de Navarre. Zumalacarreguy comprenant l'avantage qu'il pouvait tirer du séjour de Mérimo dans les provinces du centre, si lui-même parvenait à franchir l'Ebre et à marcher sur Madrid, lui fit dire que son poste étant en Castille, il ne devait pas le venir joindre. Le curé insistant, le général lui écrivit que, s'il paraissait en Navarre, il le ferait fusiller. Il l'eût fait; le seigneur Mérimo en fut si inti-

mement convaincu, qu'il resta de l'autre côté de l'Ebre et des montagnes. Zumalacarreguy rendait néanmoins justice à l'intrépide partisan.

Dans une autre circonstance toute récente, il osa s'attaquer au roi lui-même. Je tiens le fait, dit le capitaine, d'un témoin oculaire. A peine parmi nous, S. M. s'est vu entouré d'une foule d'inutilités dispendieuses de chambellans, de majordomes, que sais-je? Zumalacarreguy vit bien que, s'il laissait aller le char, on ne tarderait pas à avoir en Navarre une armée de fainéants fort dispendieux. Un jour, il va à Onate, résidence de don Carlos, entre dans les écuries et trouve une vingtaine de beaux chevaux. — A qui ces chevaux? dit-il à l'écurier en chef. — A notre seigneur le roi. — Il n'a pas besoin de tous ces animaux pour son service; gardez-en quatre et envoyez les reste aux lanciers.

L'écurier veut résister; le général lui cingle un coup de cravache au travers du visage, fait prendre les chevaux, monte chez le roi et lui dit: — Votre Majesté avait trop de chevaux dans ses écuries, ils nous seront utiles pour remonter la cavalerie, je les ai fait prendre. — Tu as bien fait, lui dit don Carlos, qui avait déjà appris le craindre.

Notre général a chez les christinos la réputation d'être terrible et cruel. Il est terrible sur le champ de bataille, c'est la vérité; mais il n'est pas cruel. Je l'ai vu, après

une affaire sérieuse dans les Amescos, n'ayant pu obtenir l'échange des prisonniers, en faire fusiller beaucoup avec le plus vif regret. Tous passaient devant lui en allant à la mort. Zumalacarreguy eut la pensée d'en interroger un qui, pâle, tremblant, se traînait avec peine. Lui ayant demandé pourquoi il avait pris les armes contre son légitime souverain, le soldat répondit qu'il s'était décidé à servir dans l'armée de la reine par des raisons d'état. L'oncle Thomas lui dit de s'expliquer et ne put tenir son sérieux lorsqu'il apprit que le pauvre diable, étant perruquier de son état, avait cru bien faire en acceptant une place de frater dans le régiment. La raison d'état amusa beaucoup le général, qui ordonna immédiatement au Figaro de le raser. Le drôle fut sauvé ainsi que ceux de ses camarades qui restèrent à fusiller. Il se nommait Robledo et se trouve être aujourd'hui une sorte de favori du général, en ce sens qu'il peut lui dire tout ce qui lui passe par la tête, sans que ce dernier s'en offusque. Il est le seul homme de l'armée chez lequel Zumalacarreguy tolère l'absence du courage, et Dieu sait si le seigneur Robledo est poltron. Chaque fois que la compagnie des guides à laquelle il est attaché se porte en avant, lui se porte en arrière.

Je vais vous conter maintenant un trait, mon camarade, qui vous fera juger l'homme d'un seul coup.

Il y a un mois, l'oncle Thomas fut prévenu qu'un gé-

néral christinos, escorté par six cents hommes, nous croyant aux prises avec l'armée de la reine, se mettait en marche pour traverser une partie de la Navarre. A sa colonne s'étaient joints un grand nombre d'officiers de distinction se rendant dans les provinces. Parmi eux, le comte de Via Manuel, grand d'Espagne de première classe, qui venait pour servir comme volontaire dans les troupes de la reine. Zumalacarreguy, faisant avec nous une marche forcée, vint se poster en embuscade près du val de Ollo, où les christinos étaient obligés de passer pour descendre dans les plaines de Pampelune et de Huerta. Il nous fit prendre position au milieu de masses de pierres, dans des anfractuosités de rochers. Bientôt nous vîmes déboucher les cavaliers d'avant-garde qu'on laissa s'engager dans le défilé.

Le reste de la troupe suivait en chantant: « Meure don Carlos! Vive la garde! » En ce moment un paysan, qui paraissait regarder la montagne, passa devant eux pour épier leurs mouvements. Les cavaliers l'appelèrent en lui disant:

— Viens donc ici, traître, rebelle, etc.

Le paysan disparut un instant après, de dessus le rocher, c'était le signal convenu; une fusillade part des deux côtés de la route, Zumalacarreguy et les quatre bataillons qu'il a amenés avec lui tombent à la baïonnette sur les malheureux qui périssent presque tous.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etudes de M^e SATURNIN POULET, avoué à Saumur, et de M^e VICTOR DUFOUR, notaire à Gennes.

VENTE SUR LICITATION, En neuf lots, D'IMMEUBLES

Situés commune de Trèves-Cunault, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche sept mars mil huit cent soixante-neuf, à midi, en la mairie de Trèves-Cunault, par le ministère de M^e Victor Dufour, notaire à Gennes, commis à cet effet.

Cette vente sera faite en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le douze décembre mil huit cent soixante-neuf, enregistré et signifié;

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Besnard (Clément-Guillon), marinier, demeurant à Cunault, commune de Trèves-Cunault;

2^o Besnard (Amand-Collet), marinier, demeurant à Trèves, commune de Trèves-Cunault, demandeurs, Ayant M^e Poulet pour avoué;

Contre Besnard (Louis-Serpette), propriétaire, demeurant à Trèves-Cunault, défendeur, Ayant M^e Bodin pour avoué;

En présence, ou lui dûment appelé, de Henri Collinet, curateur à l'émancipation de Eugène Besnard.

DÉSIGNATION ET MISES A PRIX. PREMIER LOT.

Une maison, composée de : 1^o une chambre à cheminée au rez-de-chaussée, avec four, petite chambre froide à côté; 2^o une autre chambre à cheminée, séparée de la précédente par un hangar, grenier au-dessus desdites chambres; le tout construit en pierres et couvert en ardoises; cave au-dessous de cette dernière chambre, cour, puits commun avec Besnard, jardin, terres labourables, bois; le tout se tenant et formant un ensemble, situé au village du Pui et contenant 41 ares 85 centiares, s'exploitant par une grande porte commune avec ledit Besnard et par un passage sur la cour de ce dernier, de même largeur, en face de ladite grande porte, joignant ledit Besnard; le tout sur la mise à prix de trois mille francs, ci..... 3,000 fr.

2^o LOT.

Vingt ares environ de bruyère et terre, nommés la Bruyère-du-Pui, joignant d'un côté Pierre Besnard, d'autre côté René Brard, d'un bout M. Dupuis et d'autre bout un chemin d'exploitation; sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci... 150

3^o LOT.

Dix-huit ares 75 centiares de terre et vigne, situés à la Cosse-des-Fosses, joignant au levant et au couchant veuve Pineau, au midi Louis Besnard et au nord un chemin; sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400

4^o LOT.

Vingt-six ares de terre, situés au même lieu, joignant au nord et au levant Guillon, au midi Besnard et veuve Pineau, au couchant M. Dupuis; sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

A reporter.. 4,150

Report.. 4,150

5^o LOT.

Vingt-six ares de terre, situés au même lieu, joignant au midi et au nord François Guillon, au couchant Henri Collinet, au levant René Guillon; sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci. 250

6^o LOT.

Vingt-six ares de terre, situés à la Sablière, joignant au levant un chemin, au midi Toussaint Besnard, au couchant Bodet-Godicheau et au nord Esnault-Besnault; sur la mise à prix de quatre cents francs, ci.. 400

7^o LOT.

Un hectare 51 ares 80 centiares de terre, vigne et bois, situés au bois de Saint-Jacques, joignant au levant Oger, au midi Paul Sauvêtre, au couchant un chemin, au nord M. Dupuis; sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2,000

8^o LOT.

Soixante-dix-neuf ares 20 centiares de terre, situés à la Brâzonnerie, joignant au levant et au nord Levêque, au midi le chemin de la Brâzonnerie et au couchant François Collinet; sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000

9^o LOT.

Et 14 ares 85 centiares, en Terres-Franches, joignant au levant Paul Sauvêtre, au midi M. Dupuis, au couchant Adèle Besnard, au nord Besnard; sur la mise à prix de deux cents francs, ci... 200

Total des mises à prix : huit mille francs, ci..... 8,000

S'adresser, pour les renseignements :

Soit à M^e Victor Dufour, notaire, dépositaire du cahier des charges; Soit à M^e POULET, avoué poursuivant;

Soit à M^e BODIN, avoué co-licitant. Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le cinq février mil huit cent soixante-neuf.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent soixante-neuf, folio 31, case 5. Reçu un franc quinze centimes, décime et demi compris. (62) Signé : PARISOT.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} mars 1869,

LA FERME DE LA SAGETTERIE, Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Composée de 33 hectares. — Bâtimens neufs. S'adresser à M. DE LAFREGEOLIERE, à Saint-Florent. (51)

A CÉDER

UNE SCIERIE MÉCANIQUE

Avec machine à vapeur de la force de quatre chevaux, Située à Vihiers (Maine-et-Loire).

On vendrait avec cet établissement une maison où s'exploite un café avec une bonne clientèle. S'adresser à M. LEDUC, propriétaire de l'usine. (63)

A VENDRE

Un très-bon fourgon de voyage. S'adresser à M. BEUROIS-PERDOUX, rue de l'Hôtel-de-Ville. (32)

A VENDRE

Jolie Poneyte, bai-brun, cinq ans et demi, 1 mètre 53 centimètres; se monte, s'attelle seule et à deux; très-sage.

Cinq grands Bassets, à jambe droite.

S'adresser à M. J.-T. BONTEMPS, propriétaire à Fontevault. (64)

A CÉDER DE SUITE

CABINET DE LECTURE composé de **12.000 VOLUMES** (anciens et nouveaux), le seul dans la ville (27,000 habitants).

LIBRAIRIE et toute la **FOURNITURE DE BUREAU.** S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Présentement ou pour la Saint-Jean, **CAFÉ DU GAGNE-PETIT**

Situé rue de la Visitation. Belle clientèle comme débit de boissons et de bois de chauffage. S'adresser à domicile, au propriétaire. (21)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT, Rue de l'Hôtel-Dieu, 5. S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

On demande un ménage sans enfants, pour remplir les fonctions de jardinier et de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE APPRENTIE pour les modes. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à emprunter **15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0,** première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

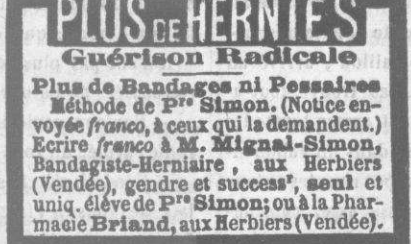
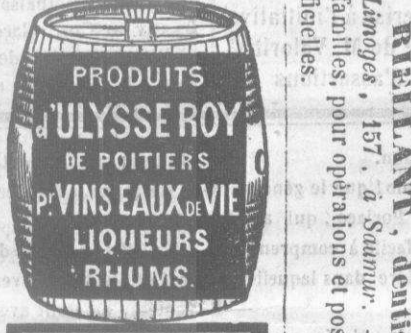
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Exiger sur chaque pot les signatures de M. le baron J. von LIEBIG et du docteur M. von PETTENKOFER.

PRIX DE DÉTAIL POUR TOUTE LA FRANCE : Pot de 1 liv. angl. à fr. 12 25 Pot de 1/2 liv. angl. à fr. 6 25 Pot de 1/4 liv. angl. à fr. 3 50 Pot de 1/8 liv. angl. à fr. 1 90

En vente chez les principaux marchands épiciers, de comestibles et pharmaciens. Dépôt central : rue Bergère, 28, Paris, où l'on donne l'adresse des dépôts de Paris et de la province. (23)



AUX MÉNAGES! BLANCHISSAGE DE LINGE

Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié En employant la Savonneuse à circulation (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs.

Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues franco dans toutes les gares de France. Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 33, Paris. BOUILLON, PIET, BELLAN ET C^e (ancienne maison Bouillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (543)

Prime offerte gratis aux abonnées.

UNE TRES-BELLE AQUARELLE DE DELACROIX.

Adressez 1 franc en plus pour recevoir en France la prime FRANCO par la poste.

NEUVIÈME ANNÉE Prix d'abonnement : **LE MIROIR PARISIEN** NEUVIÈME ANNÉE Prix d'abonnement : PARIS et DÉPARTEMENTS : **JOURNAL des DAMES et des DEMOISELLES.** BELGIQUE, ITALIE, SUISSE UN AN : 10 F. UN AN : 12 F.

Ce journal, le meilleur marché et le plus complet de tous les journaux de modes, imprimé sur beau papier glacé et satiné grand format, donne comme annexe cinquante objets différents, savoir : modes coloriées, confections, planches de tapisserie, broderie, crochet, filet, patrons découpés de grandeur naturelle, cols et manchettes sur étoffe, musique, petits travaux de dames; choix de littérature, poésie, beaux-arts, économie domestique; rédaction variée et morale signée Lamartine, J. Sandeau, J. Janin, Bouyer, Th. Midy, Marquise de Luciani, Sténio, Delasalle; tout ce qui intéresse, instruit et charme ses lectrices, ce qui plaît surtout aux mères de famille. — Les abonnements se font pour un an, du 1^{er} octobre, du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril ou du 1^{er} juillet, année courante, payables en un mandat de poste à l'ordre du directeur, boulevard Saint-Michel, n^o 13, à Paris, et chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

F. BOUQUEREL, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 31, RUE CASSETTE

REVUE GRAMMATICALE ET LITTÉRAIRE

par MM. J.-B. PRODHOMME et CLAUDIUS HÉBRARD

avec le concours d'une société de grammairiens et de littérateurs.

Revue mensuelle, 4 fr. par an; Étranger, 6 fr.

Contre un mandat de 20 fr., adressé à l'éditeur, on reçoit franco pour la France 20 fr. de livres au choix dans cette liste et la Revue pendant un an.

REVUE GRAMMATICALE, 1^{re} année, in-12, 4 fr.; — **PROBLÈMES** par le P. MARIN DE BOYLESVE, 15 vol. in-18, 5 fr. 50; — **ÉPIQUE DE L'ÉMIGRATION FRANÇAISE**, par M. LAURENTIE, in-12, 3 fr. 50; — **HOMÉLIES DE SAINT-LÉON-LE-GRAND**, in-8^o, 6 fr.; — **SAINT GEORGE MARTYR**, in-12, 2 fr. 50; — **FLEURS CÉLESTES**, in-18, 1 fr. 50; — **NOUVEAU MOIS DE MARIE POUR LA JEUNESSE** (32 gravures), 1 fr. 50; — **LA SCIENCE DES SAINTS**, in-18, 1 fr. 50; — **HISTOIRE DE L'ANTECHRIST**, in-18, 1 fr.; — **HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS ET DE L'ORLÉANISME**, par M. CRÉTINEAU-JOLLY, 2 vol. in-8^o, 15 fr.; — **VOYAGE AUTOUR DE MON PAYS**, in-12, 2 fr.; — **LE FIDÈLE ADOREUR DU SAINT-SACREMENT**, 2 fr.; — **VOLTAIRE AU PILOI**, 75 c.; — **INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE**, par M. LAURENTIE, in-8^o, 7 fr. 50. (Envoi du catalogue franco.)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 6 FÉVRIER.			BOURSE DU 8 FÉVRIER.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.		70 85			71 95		40
4 1/2 pour cent 1852.		103			103		
Obligations du Trésor.		485			483 75		1 25
Banque de France.		3040	10		3030		10
Crédit Foncier (estamp.)		1560		10	1582 50	22	50
Crédit Foncier colonial.		415			415		
Crédit Agricole.					635		
Crédit Industriel.		645	1 25		650		5
Crédit Mobilier (estamp.)		288 75		3 75	293 75		5
Comptoir d'esc. de Paris.		698 75			705		6 25
Orléans (estampillé)		946 25	1 2		947 50		1 25
Orléans, nouveau							
Nord (actions anciennes)		1185	1 25		1185		
Est.		578 75	1 25		578 75		
Paris-Lyon-Méditerranée.		988 75		1 25	993 75		5
Lyon nouveau.							
Midi.		618 75	2 50		620		1 25
Ouest.		597 50		1 25	593 75		3 75
C ^e Parisienne du Gaz.		1585		2 50	1597 50		12 50
Canal de Suez.		460	1 25		460		
Transatlantiques.		328 75		2 50	331 25		2 50
Emprunt italien 5 0/0.		56		40	56 40		40
Autrichiens.		663 75		1 25	667 50		3 75
Sud-Autrich.-Lombards.		480		2 50	482 50		2 50
Victor-Emmanuel.		50 50			50 35		15
Romains.		48		75	49		1
Crédit Mobilier Espagnol.		296 25		1 25	297 50		1 25
Saragosse.		89					
Séville-Xérès-Séville.							
Nord-Espagne.		66			65		1
Compagnie immobilière.		105		1 50	107		2
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.							
Nord.		339 50			339 50		
Orléans.		330 50			331		
Paris-Lyon-Méditerranée.		341 25			345		
Ouest.		329			329		
Midi.		326			326		
Est.		330 50			330		

Saumur, P. GODET, imprimeur.